

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 30 AOUT 2011

Délibérations n°01 à 09

Date de convocation : 22/08/2011

Date d'affichage : 01/09/2011

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12*

votants : 14*

L'an deux mille onze, le trente du mois d'août, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 00, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 22 Août 2011.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, MANTION, COURTOIS, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, REYNOUD, SAUGET, VUILLEMOT.

ABSENTS : Messieurs Jean-Jacques POLIEN et Emmanuel ODRION.

* Monsieur Christophe TRESOR (arrive à 18 heures 20 et prend part aux délibérations à compter du point n°07).

PROCURATIONS : Monsieur Jean-Jacques POLIEN a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Monsieur Emmanuel ODRION a donné procuration à Monsieur Patrick REYNOUD.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
(Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 10 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 10 juin 2011.

2/ DÉCISION MODIFICATIVE N°01 : BUDGET COMMUNAL (Délibération
n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2011.

Les mouvements sont les suivants :

RECETTES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2011	D.M. n°1
OPERATION 1002 – BATIMENTS				
13 / 134101	D.E.T.R. 2011 – Maison des Assoc.	1002	0.00 €	+ 150 000.00 €
16 / 1641	Emprunt	1002	869 000.00 €	- 150 000.00 €
TOTAL :				+ 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la Décision Modificative n°1 comme ci-dessus retracée.

3/ C.C.A.V. : CESSION DE TERRAIN (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul, dans le cadre de l'aménagement d'une plate-forme et la création d'un abattoir, est intéressée par une parcelle appartenant à la Commune de Pusey.

Cette parcelle, cadastrée ZI 27 d'une superficie de 10 a 20 ca, correspond à un fossé. Dans un premier temps, la C.C.A.V. devait se porter acquéreuse de cette parcelle communale par voie d'expropriation. Dans un second temps, la C.C.A.V. par délibération n°21 en date du 30/06/2011 a décidé d'acquérir cette parcelle au prix de 1 €uro le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre la parcelle communale cadastrée ZI 27 d'une contenance de 10 a 20 ca, au prix net (commune non assujettie à la TVA) de 1€/m² ;

DEMANDE à la C.C.A.V. de prendre en charge les frais d'acte et de géomètre liés à cette cession ;

DEMANDE à la C.C.A.V. de réaliser à ses frais un nouveau fossé permettant de maintenir l'évacuation des eaux de ruissellement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

4/ C.C.A.V. : CONVENTION PARTICIPATION FINANCIÈRE ÉTUDE IRH (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul, dans le cadre de la mise en conformité des réseaux d'assainissement avec le schéma communautaire d'assainissement, a fait réaliser une étude diagnostic par la société IRH.

Cette étude, demandée et financée à hauteur de 50 % par l'AERMC, couvre l'ensemble du territoire de la CCAV. De fait, chaque commune doit prendre à sa charge, les frais liés à l'étude en ce qui concerne son territoire (délibération du bureau de la C.C.A.V. n°7 du 06/07/2011).

Pour la Commune de Pusey, les frais s'élèvent à 313,20 €uros (crédits prévus et inscrits lors de l'élaboration du Budget Primitif 2011).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière concernant l'étude I.R.H. avec Monsieur le Président de la C.C.A.V. et ce, pour un montant de 313,20 €uros.

5/ ECOLE DE MUSIQUE : BAIL DE LOCATION (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de signer un nouveau bail de location avec les gérants de l' « Ecole de Musique » pour le bâtiment communal situé au 106 Rue Gustave Courtois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2011, avec les gérants de l' « Ecole de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 €uros (hors charges).

6/ C.C.A.V. : MODIFICATION DES STATUTS (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Commune de l'Agglomération de Vesoul a adopté de nouveaux statuts lors de la réunion du Conseil Communautaire du 06 juillet 2011. Le document figure en annexe. Conformément au C.G.C.T., chacune des communes membres de la C.C.A.V. doit se prononcer également dans les trois mois suivants la notification du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul tels que joints en annexe.

7/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2010 : SYTEVOM (Délibération n°07) :

Monsieur Christophe TRESOR prend part aux délibérations à partir de ce point.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le SYTEVOM de son rapport d'activité pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par le SYTEVOM de son rapport d'activité pour l'année 2010.

8/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2010 : GRDF (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2010.

9/ PROJET DE SCHÉMA INTERCOMMUNAL : AVIS (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des Collectivités Territoriales, il est prévu un volet sur l'intercommunalité.

Les objectifs de la loi sont triples :

- Achever la carte intercommunale en rattachant les dernières communes isolées ;
- Rationaliser le périmètre des EPCI existants ;
- Simplifier l'organisation intercommunale par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Dans ce cadre, une nouvelle commission départementale de coopération intercommunale a été mise en place sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Haute-Saône. Son installation s'est déroulée le 4 mai 2011.

Par courrier du 26 juillet 2011, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône nous invite à prendre connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté aux membres de cette commission. Concernant la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul, le projet prévoit le rattachement de la commune de Charmoille et la transformation en Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal, présenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône à la CDCI du 04 mai 2011.

10/ RAPPORT DU TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES :

- **Point sur les travaux :**

Monsieur CLERC fait le point sur les dossiers en cours :

- ✓ Les travaux de voirie vont reprendre courant septembre conformément au programme défini lors du vote du BP 2011.
- ✓ Les travaux sur les fossés vont également commencer très prochainement en fonction de la disponibilité de l'entreprise.

Concernant les travaux sur les bâtiments :

- ✓ Les travaux de réfection de sols de l'école ont été effectués ainsi que la reprise de la faïence dans les sanitaires (problème de pose à voir avec l'entreprise) ;
- ✓ Les Services Techniques vont bientôt entreprendre le chantier de l'église au niveau de l'accessibilité handicapé (porte).

- **Site Internet :**

Monsieur MANTION informe l'Assemblée que la maquette du site est arrivée et est conforme aux souhaits formulés.

La Commission ad hoc va prochainement se réunir pour finaliser le site.

La mise en service du site internet communal est toujours programmée pour la fin d'année 2011.

- **Affouage 2010-2011 :**

Les derniers affouagistes qui n'ont pas débardé leurs portions se sont vus notifiés un courrier leur demandant de le faire pour le 15/09/2011 au plus tard.

- **Règlement de la Bibliothèque :**

Un projet de nouveau règlement pour la Bibliothèque a été élaboré.

Les membres du Conseil Municipal de Pusey doivent donner leur avis pour le 15/09/2011 au plus tard.

11/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Adhésion au SIED 70 :**

Monsieur le Maire invitera Monsieur le Président du SIED 70 pour la prochaine séance du Conseil Municipal de Pusey.

- **Élaboration du P.L.U. communautaire :**

Le Conseil Municipal de Pusey est sollicité pour donner son avis sur le projet de PLU communautaire.

Les membres du Conseil Municipal peuvent dès maintenant examiner le dossier et donner leurs avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOÏNOT